

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2010**

L'an deux mil dix, le vingt et un septembre juillet à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs, Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane ANDIOLE, André LEMAIRE, Delphine MIGNOT, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Corinne MABILEAU, Sandrine SENTIER, Virginie BAUDSON, Frédérique DEPRECQ, René KLOECKNER, Hubert LIOUST, Daniel SAMUEL, Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Sylvain DARTOIS, Barbara MLYNARCZYK.

Absents excusés : M. Gérard MARTIN ayant donné procuration à M. Michel JULIEN,
Mme Marie-Claude LEFEVRE ayant donné procuration à M. Sylvain DARTOIS.

Etait absente excusée : Mme Jacqueline RAMELET

Etaient absents : Mrs Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE.

Secrétaire de séance : M Hubert LIOUST.

En avant séance le maire demande au conseil municipal de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la présente séance le dossier concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain au lieu dit le Beaucamp destiné à recevoir une partie de l'équipement du futur complexe sportif. Après débat, et suite à l'opposition de Messieurs LIOUST et VANDEWALLE, il n'est pas donné suite à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2010 : Le conseil municipal destinataire du compte-rendu de cette réunion, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et une abstention : monsieur Bertrand VANDEWALLE qui fait part de son regret de ne pas retrouver dans le compte-rendu le reflet de l'ambiance de la réunion, approuve ce dernier.

DELEGATIONS DU MAIRE

Démarches et actions depuis le 5 juillet 2010 : monsieur le maire fait le point de ses démarches et actions depuis le 5 juillet dernier. Il fait part des décisions prises portant sur : l'achat d'une débroussailleuse, d'une tondeuse, de la mise en conformité des volets et portes dans les établissements scolaires et au centre de secours communal, et de la remise en état de la voirie dans certaines rues communales. Il est donné également le résultat de l'analyse de l'eau du ruisseau de Cagnières qui indique que les diverses teneurs sont inférieures à celles autorisées pour la consommation humaine.

Le conseil municipal prend acte des informations ci-dessus

FINANCES LOCALES

1/ Décisions modificatives : Dans le cadre du suivi comptable du budget, le conseil municipal a procédé aux ajustements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement à savoir :

Décision modificative n° 1

Opération 9000092243 – Grosses réparations scolaires

* réfection des stores et volets roulants des 4 groupes scolaires pour un montant de 14 500 €.

Décision modificative n° 2

Programme 9000077022 – Mise en conformité de bâtiments

* Travaux de réfection du logement du groupe scolaire Jean de la Fontaine pour un montant de 2 000.00 €

Décision modificative n° 3

Programme 9000007022 – Acquisition de matériel

* Acquisition d'un tracteur pour les services techniques municipaux, pour un montant de 4 000 €

Décision modificative n° 4

Programme 9000007022 – Acquisition de matériel

Acquisition de deux équipements pour un montant de 3 000 € à savoir :

- une armoire frigorifique pour la restauration du Tillet
- un présentoir pour la mairie

Décision modificative n° 5

Programme 900009320- Travaux Rue des Petits Prés

Travaux de voirie concernant la rue des Petits Prés : la formule de révision du marché engendre un besoin de financement complémentaire d'un montant de 2 500 €

Le conseil municipal par vingt (20) voix pour et quatre (4) abstentions messieurs LIOUST, SAMUEL, VANDEWALLE, madame BASQUIN adopte les décisions modificatives n°2, 4 et 5 et par dix-neuf (19) voix pour et cinq (5) abstentions messieurs LIOUST, SAMUEL, VANDEWALLE, madame BASQUIN et M. DARTOIS les décisions modificatives n° 1 et 3.

2/ Remboursement franchise suite à sinistre : lors d'une opération de tonte de l'espace vert du Tillet, le pare-brise d'un véhicule a été cassé. La MACIF demande à la commune de rembourser le montant de la franchise se rapportant à ce sinistre d'un montant de 45,77 €. Le conseil municipal à l'unanimité décide de régler le coût de cette franchise.

3/ C.C.A.S. : participation financière aux frais de personnel : Pour couvrir les frais de personnel dédié à la gestion administrative du fonctionnement et de l'instruction des dossiers d'aide sociale du centre communal d'action sociale de Cires lès Mello, il est demandé d'accorder une subvention d'un montant de 13 116 € et de signer une convention entérinant cette démarche. Le conseil municipal à l'unanimité accorde la subvention sollicitée et décide de passer une convention à cette fin.

4/ Acquisition de matériel roulant : Afin de remplacer le tracteur de marque Ford 5110 équipant les services techniques communaux, une consultation d'entreprises a été effectuée pour acheter un nouveau tracteur. Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise Jardins Loisirs sise à LAIGNEVILLE d'un montant de 39 424,35 € TTC et de faire reprendre le tracteur FORD 5110 par cette dernière pour un montant de 4 500 €.

5/ Participation aux dépenses d'investissement des collèges : Le conseil municipal, par vingt-trois (23) voix pour et une (1) abstention madame BAUDSON décide d'acquitter le montant de la participation demandée par le conseil général de l'Oise de 612,53 € pour deux élèves au titre de la onzième des quinze annuités dues pour les dépenses de reconstruction du collège de Mouy.

URBANISME

1/ compte-rendu de la réunion de la commission urbanisme et circulation du 04 septembre 2010 et délibérations éventuelles s'y rapportant : Le conseil municipal prend acte des travaux de la commission portant : d'une part sur les difficultés de circulation dans la commune et l'ébauche d'un plan de circulation et d'autre part sur l'examen de trois déclarations d'intention d'aliéner.

AFFAIRES SCOLAIRES

1/Rentrée scolaire et restauration : bilan : Le conseil municipal prend acte des effectifs de rentrée scolaire dans les établissements scolaires et à la restauration scolaire.

2/ Restauration scolaire : demande de remboursement : Il a été demandé le remboursement de deux repas à la restauration scolaire pour un montant de 7,90 € par une administrée, son enfant ne fréquentant plus la restauration pour l'année 2010/2011. Le conseil municipal à l'unanimité décide de rembourser les deux repas non consommés.

COMMISSIONS MUNICIPALES

SPORTS, ASSOCIATIONS, LOISIRS ET CULTURE

1/ Fête du sport du 26 septembre 2010 : convention avec le conseil général : Pour permettre le déroulement de la manifestation « L'Oise fête le sport » il convient de passer une convention avec le conseil général pour la mise à disposition du stade Henry Bailly et le prêt de matériel. Le conseil municipal à l'unanimité décide de passer la convention demandée.

SECURITE, INONDATIONS, CATASTROPHES NATURELLES

1/ Compte-rendu de la commission sécurité, inondations, catastrophes naturelles du 31 août 2010 et délibérations éventuelles s'y rapportant :

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les travaux de la commission sur les points suivants :

MAISON BRULEE du TILLET : la démarche pour la démolition est en cours,

ANCIEN CHENIL : LA BRIQUETERIE : contact a été pris avec les propriétaires pour trouver une solution.

BASSIN D'ORAGE : Il est envisagé l'achat d'un terrain de 2 000 m² pour accueillir le projet.

INONDATIONS : Ce point a été évoqué suite à des inondations le 28 août 2010 rue de Blaincourt.

VIDEOSURVEILLANCE : Aucune réponse de la Ruraloise. Le projet ne va pas plus loin pour l'instant

GARDE CHAMPETRE : suite aux propositions de la gendarmerie un point sera refait sur ce dossier pour envisager un recrutement en 2011.

ANALYSE DU RUISSEAU DE CAGNIERES : Le prélèvement a été effectué le 15 juillet 2010.

SECURITE ROUTIERE

- Le rond point des 4 chemins est en bonne voie
- Une commission circulation a eu lieu le 4 septembre 2010
- Le plan d'évacuation de l'école maternelle de Cires est à revoir.

2/ Suivi de dossiers :

2/1 : pavillon brûlé 8 rue du Bosquet Charbonnier : ce point a été évoqué dans le cadre du compte-rendu de la commission sécurité, inondations, catastrophes naturelles du 31 août 2010.

2/2 : La Briquèterie : ce point a été évoqué dans le cadre du compte-rendu de la commission sécurité, inondations, catastrophes naturelles du 31 août 2010.

PERSONNEL TERRITORIAL

1/ Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps incomplet : Dans le cadre de l'organisation des services comptables le conseil municipal supprime à l'unanimité un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps incomplet de 17 h 30 au 1^{er} octobre 2010.

2/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet : 35 h 00 hebdomadaires. Dans le cadre de l'organisation des services comptables le conseil municipal ayant supprimé un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps incomplet de 17 h 30, il crée à l'unanimité au 1^{er} octobre 2010 un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Remerciements : Les associations suivantes remercient le conseil municipal :

- Matins Câlines : pour la subvention accordée pour la sortie avec les enfants.
- Le poney-club du Buis Sud : pour la réfection du chemin d'accès au poney-club.
- Le Comité de Jumelage : pour la subvention accordée dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du jumelage.

CIRCULATION RUE DE PRECY

Un arrêté modificatif a été pris pour interdire la circulation et le stationnement rue de Précy pendant les périodes d'entrée et de sortie scolaire à tout usager de la voie publique, à l'exception exclusive des personnes handicapées, sous réserve qu'elles aient une carte de grand invalide civil

ou de grand invalide de guerre et le macaron s'y rapportant. Il est indiqué que cet arrêté va de nouveau être modifié pour la partie horaire des interdictions, à savoir :

Actuellement, l'interdiction s'applique de 8 h 15 à 8 h 45, de 11 h 15 à 11 h 45, de 13 h 15 à 13 h 45 et de 16 h 15 à 16 h 45, soit deux heures par jour

La modification sera la suivante : de 8 h 20 à 8 h 30 – de 11 h 30 à 11 h 40 – de 13 h 20 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 16 h 40, soit 40 mn par jour.

Monsieur DAUTOIS fait part de son dépit de constater sur le logo du jumelage la présence d'un trait noir qui n'existait pas lors de sa création par ses soins. Le maire suggère de demander pour quelle raison ce trait est apparu.

Monsieur Sylvain DARTOIS évoque les points suivants :

- Le site du Beucamp devant accueillir des maisons individuelles, il demande s'il est prévu des fouilles archéologiques qui pourraient retarder l'exécution du projet. Monsieur Hubert CABORDEL répond que la DRAC est informée lors du dépôt de permis de construire et qu'elle a un délai pour annoncer si elle souhaite réaliser des fouilles, cette décision relevant de son bon vouloir. Ce délai est aujourd'hui dépassé et les travaux d'aménagement et de construction peuvent se dérouler sans qu'il y ait de fouilles.

- Maison du garde champêtre : Il demande si ce local communal est utilisé. Il est répondu collégalement que celui-ci est occupé par le RASED au rez de chaussée et antérieurement par Terre de Crapouille à l'étage. Le maire indique que des projets importants sont envisagés : création d'une restauration scolaire par la commune, d'un service périscolaire : création à voir avec la Ruraloise.

- Chemin de la maison blanche : Il transmet la demande du directeur du Clos du Nid qui évoque les trous en formation dans le chemin desservant un pavillon de service et demande si la commune envisage une action d'aménagement du chemin. Le maire rappelle que cette situation découle d'un accord autorisant à titre dérogatoire et exceptionnel l'accès par ce chemin à la propriété concernée tout en sachant que l'accès principal doit se faire par la propriété du Clos du Nid et que de ce fait il n'y a pas d'engagement de la commune à aménager et rendre carrossable ce chemin.

- Dégradation sur voie publique : Il porte à la connaissance du conseil municipal les agissements d'un administré qui détruit les affiches des partis politiques de gauche. Il déplore cette attitude incivile.

- Ramassages des déchets ménagers et tri sélectif : Madame Barbara MLYNARCZYK fait part de son regret que l'attribution des poubelles jaunes ne prenne pas en compte la configuration des familles. Le maire assure à cette dernière que ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion du conseil communautaire de la Ruraloise. Madame Corinne MABILEAU suggère de prévoir pour les poubelles sélectives un ramassage par semaine. Monsieur Claude BAUDSON abonde dans ce sens. Madame Virginie BAUDSON fait remarquer que les poubelles vertes ont été adaptées à la composition des familles avec un ramassage par semaine. Le maire rappelle qu'antérieurement tous les déchets étaient mis dans la poubelle verte mais que le tri sélectif a changé la donne et que la duplication des poubelles devrait être suffisante pour collecter l'ensemble des déchets. Par ailleurs il indique qu'un inventaire de la distribution des poubelles jaunes va être effectué. Le reliquat sera stocké aux services techniques. Au sujet de la distribution, madame Virginie BAUDSON demande comment a été transmise l'information. Il

est répondu que l'information a été transmise par lettre aux Cirois, par voie d'affichage et sur le site Internet.

Monsieur SAMUEL demande des informations sur le dossier APlus Santé. Madame MIGNOT fait savoir qu'elle a recontacté l'avocat de la commune qui lui a indiqué qu'APlus Santé ne répondait pas et que le dossier se trouvait donc toujours pendant.

Fin de la séance le 21 septembre 2010 à 22 h 54

Cires lès Mello, le 27 septembre 2010
Pour le maire empêché,
Le maire adjoint

Marie-Claude TLEIK